ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

éducation nationale : personnel

Question écrite n° 30503

Texte de la question

M. Jean-Claude Leroy appelle l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur l'emploi de travailleurs handicapés au sein de l'éducation nationale. Il lui demande de bien vouloir préciser le nombre de personnes qui ont accédé à un emploi réservé dans le cadre de la législation relative à l'emploi de travailleurs handicapés dans l'académie de Lille durant ces trois dernières années.

Texte de la réponse

À l'occasion de chaque recrutement dans les corps de personnels administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé (ATOSS), 6 % des postes sont offerts soit au recrutement de personnes handicapées, soit au reclassement d'agents devenus inaptes à leurs fonctions en cours de carrière. Pour le recrutement d'enseignants en situation de handicap, la multiplicité des disciplines, la dispersion géographique des postes et le nombre relativement réduit des candidats potentiels ne permettent pas la mobilisation d'emplois dans les mêmes proportions. Pour l'année 2003 ont été opérés 360 recrutements tous corps confondus (dont 19 pour l'académie de Lille) et 118 reclassements. Sur ces 360 recrutés, on comptait 67 enseignants et 293 ATOSS. 229 personnes ont été recrutées par contrat en application du décret n° 95-979 du 25 août 1995, 65 provenaient des listes « emplois réservés anciens combattants », 54 avaient passé des concours comportant un aménagement des épreuves. Le ministère n'est en revanche pas en mesure de communiquer des statistiques sur le nombre d'agents en situation de handicap, lauréats des concours sans avoir bénéficié d'aménagement des épreuves. Ils ne sont en effet pas tenus de faire connaître leur handicap. En 2002, 241 recrutements avaient été réalisés ainsi que 120 reclassements (18 pour l'académie de Lille). L'augmentation des recrutements de 2002 à 2003 constitue une progression significative de près de 50 %. Pour mémoire, les recrutements avaient été seulement de 146 agents pour les trois années cumulées 1999, 2000 et 2001.

Données clés

Auteur : M. Jean-Claude Leroy
Circonscription : Pas-de-Calais (3e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 30503
Rubrique : Ministères et secrétariats d'état
Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale
Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 15 décembre 2003, page 9572
Réponse publiée le : 14 décembre 2004, page 10014